

# La Conie en 1900: son assainissement par L. VALLEE ing<sup>g</sup>©nieur des Arts et Manufactures

---

Avertissement: Le document reproduit ci-après est extrait du livre publié en 1900 par

l'imprimerie A .SCHIFFER 56 Passage du Caire à Paris. Il fait suite à la publication de la Notice 'Les Eaux de la Beauce publiée en 1874 par le père de l'auteur du présent document.

## La Conie en 1900

---

### **SON ASSAINISSEMENT**

---

Par L. VALLÉE

Ingénieur des Arts et Manufactures

# LA CONIE

---

## SON ASSAINISSEMENT

---

La notice dont un extrait suit ces lignes, publiée en 1874, exposait le régime des ruisseaux, issus du plateau Beauceron et, en particulier, de celui qui nous occupe : **La Conie**.

Ecrire, à un point de vue général, nous pensons qu'il y a lieu, aujourd'hui, de compléter cette note, en résumant l'état de la question et en montrant que l'intérêt public et l'intérêt particulier sont, en ce moment, absolument les mêmes. Après plus d'un demi-siècle d'étude et, sans doute, par habitude, une difficulté d'entente existe toujours entre eux ; tout intéressé doit tâcher, dans la mesure de ses moyens, d'aplanir ce différend. Tel est notre but.

D'abord le dessèchement, indispensable à un assainissement, est-il possible ? Sans hésiter il faut répondre : oui.

En effet, les eaux qui remplissent la vallée de la Conie (branche de Viabon), coulent, en sous-sol, du versant Nord, pour se diriger vers le Sud, sur des déclivités très faibles et au travers des anfractuosités du *calcaire de Beauce*.

La possibilité, aussi bien que la réalité de ce fait, est démontrée par la constatation, que font les puisatiers, de la nature essentiellement caverneuse du sol, à une certaine profondeur. La présence, entre Nottonville et Conie, en particulier, de gouffres absorbants sur le versant Sud, en face de sources sur le versant Nord, indique nettement le sens de l'écoulement des eaux. Nous voyons ainsi et par où celles-ci circulent et comment elles circulent.

Si l'on coupe les obstacles transversaux et si l'on creuse un fossé, dans la vallée, avec une pente régulière, toutes les eaux d'infiltration se réuniront dans ce fossé, qui offrira un écoulement facile et permanent ; elles seront emmenées au fur et à mesure. La vallée ne sera plus inondée, car le niveau ne s'élèvera pas, le débit du canal, seul, variant.

Pour la branche de Péronville et la petite branche de Cambray, les mêmes effets résulteront des mêmes causes, toutefois sur une moindre échelle.

Une remarque doit, ici, être faite sur une circonstance particulière qui se présente près de Péronville. En un point dit : *La Pierre Saint-Marc*, les eaux de la Conie coulent, d'un côté vers le Loir, de l'autre vers le gouffre naturel appelé *La Détourbe* (commune de Villeneuve-sur-Conie). On peut se demander s'il n'y a pas là un renversement de pente, qui viendrait compliquer le travail d'assainissement.

La lecture d'une note de M. Barrier, ingénieur civil, publiée en 1884, explique fort bien cette anomalie, qui ne résulte que de la formation naturelle, ou de main d'homme, de barrages qui, en s'opposant au passage des eaux, les ont

obligées à refluer vers l'amont où, ayant trouvé un exutoire, elles ont été absorbées. Le canal, tracé au travers de toutes les digues, naturelles ou autres, ramènera un écoulement régulier, en supprimant les obstacles.

Dans l'état actuel, tout se passe, au moins en amont de Nottonville, comme si la vallée n'existait pas ; des hauts-fonds, des levées transversales, des remblais de routes et des obstacles de toute nature rendent l'écoulement aussi difficile dans tous les sens ; il en résulte qu'après les pluies abondantes d'hiver (voir *Les Eaux de la Beauce*) ou les fontes de neige, le niveau remonte et ne baisse que lorsqu'une lente infiltration a permis, à la suite de périodes sèches, à l'excès des eaux de traverser péniblement tous les obstacles.

Exemples de crues :

En 1847 suivant les pluies de 1846.

En 1879 suivant des neiges abondantes.

En 1896 suivant un hiver dont le souvenir est encore présent à la mémoire de tous.

L'observation fait constater, de plus, que les crues suivent toujours les pluies AVEC UN INTERVALLE ASSEZ LONG, l'infiltration, au travers du sol, mettant plusieurs mois à s'effectuer. Ces intervalles montrent la difficulté que les eaux éprouvent pour traverser des terrains, même très perméables. Les obstacles, qui abondent dans la vallée et qui sont, souvent, bien plus compacts que le sol naturel, doivent donc être des agents retardateurs extrêmement puissants. L'importance des crues et le temps qu'elles durent en sont la simple, mais désastreuse conséquence.

On remarque, également, que les variations de niveau sont beaucoup plus sensibles en amont de Nottonville et à mesure que l'on s'éloigne du point où le lit du cours d'eau est continu, ou à peu près. L'influence d'un écoulement régulier, même imparfait, est manifestement démontrée par cette observation.

Pour achever de prouver l'efficacité d'une canalisation, rappelons l'assainissement de la vallée de l'Aigre (à 16 kilomètres au Sud de la Conie, dans le département de Loir-et-Cher) et de la Voise, dans le canton d'Auneau (Eure-et-Loir), enfin les travaux exécutés en 1897-1898 entre Nottonville et Conie, ainsi que la suppression du moulin de Conie, dont la chute, ou retenue, était de un mètre vingt centimètres. Cette retenue maintenait l'eau au niveau des terrains avoisinants et la faisait refluer très haut, en remontant dans la vallée. La suppression se fit sentir immédiatement, mais elle n'eut réellement d'influence pratique que le jour où un canal, supprimant les gués et les hauts-fonds, vint établir un lit régulier et continu.

Rappelant ce qui est dit, d'après une étude personnelle, dans *Les Eaux de la Beauce*, que la pente du canal à créer peut être supérieure à celle de la Seine, à Paris, nous pouvons affirmer que la construction de ce canal mettra tout à fait à l'abri des crues les terrains qui, aujourd'hui, sont toujours sous le coup d'une inondation, laquelle peut, souvent, être de longue durée.

L'intérêt public, représenté par la nécessité de remédier aux mauvaises conditions hygiéniques, résultant de la présence de tout marais, n'a pas besoin d'être démontré. Il suffira de citer les faits pour convaincre tout le monde.

Lors de la crue de 1879, une seule maison du village de Courbehaye (chef-lieu

de commune situé sur la Conie) fut épargnée par la fièvre paludéenne. D'un rapport fait par M. Dreux, conseiller général, en 1880, il résulte qu'à Orgères chef-lieu de canton, distant de plus d'un kilomètre de la Conie, mais sous le vent régnant (d'Ouest) de celle-ci, plus de cinquante personnes furent atteintes.

A Fontenay-sur-Conie les deux tiers des habitants ont souffert. Dans la famille de l'auteur de ces lignes *tout le monde* fut atteint, plus ou moins gravement.

Ces citations suffisent.

Toute personne, réfléchie, se rendra compte des effets désastreux que produisent ces épidémies, dans les exploitations agricoles, en particulier, car c'est souvent au moment de la moisson, au moment où chacun, si courageux soit-il a besoin de toute sa force, que le fléau sévit dans son maximum de vigueur et atteint le plus de monde.

Déjà, ici, nous voyons l'intérêt particulier des fermiers et propriétaires exploitants, bien d'accord avec l'intérêt public, puisque la maladie des travailleurs agricoles, au moment où il y a le plus d'ouvrage, cause un désarroi, qui se traduit nécessairement, par des frais supplémentaires.

Le mal immédiat soigné et guéri, souvent il en reste, tout au moins à la longue, une anémie et un affaiblissement de beaucoup de sujets, qui sont les faciles victimes de la scrofule et de la tuberculose.

Il est inutile de prolonger cet examen. Chaque village fournirait les mêmes exemples. Une simple visite, dans l'un quelconque d'entre eux, pourrait convaincre toute personne qui ne serait pas persuadée dès maintenant. L'hygiène générale, qui prime tout, suffirait pour rendre indispensable l'assainissement de la Conie. A une époque où les terrains de la vallée étaient productifs, nous verrons ci-après pourquoi, cet assainissement aurait déjà dû être réalisé et il a fallu des oppositions, aussi adroites que puissantes, pour que plus de cinquante ans se soient écoulés sans que la question ait avancé, sauf en ces toutes dernières années.

Plus haut, nous avons fait allusion au grand intérêt qu'il y a, pécuniairement parlant, à assainir les terrains de Conie ; nous revenons sur ce point pour le compléter et prouver l'avantage à retirer, en mettant ces terrains à l'abri de toute inondation.

En examinant le tableau ci-dessous, nous voyons que les terres de Conie

COMMUNES	NATURE des Terres de Conie	REVENU IMPOSABLE par hectare		Centime le Franc	IMPOTS		OBSERVATIONS
		de Conie 1 <sup>re</sup> cl.	Terres 1 <sup>re</sup> cl. ordinaires		Conie 1 <sup>re</sup> cl.	Terres 1 <sup>re</sup> cl.	
		Viabon.....	Pature..		24 »	24 »	
Fontenay....	Marais...	36 »	16 »	0.455	16 38	7 28	
Orgères.....	Conie...	22 »	16 »	0.485	10 67	7 76	
Courbehaye	Marais...	16 »	16 »	0.596	9 54	9 54	
Cormainville	— ..	24 »	24 »	0.455	10 92	10 92	
Nottonville..	Prés....	32 »	28 »	0.335	10 72	9 38	
Péronville...	Marais...	25 »	22 »	0.445	11 12	9 79	
Bazoche-en-D..	Prés.....	21 »	21 »	0.488	10 25	10 25	
Varize.....	Marais...	28 »	24 »	0.420	11 76	10 08	

paient jusqu'au double des impôts des terres de première classe ordinaires et, au moins, autant que celles-ci.

Elles ne permettent, cependant, dans l'état actuel, comme exploitation, que de mauvais pâturages, inférieurs à ce que donnent les plus mauvaises terres. Si on coupe les herbes qui poussent, elles, d'autant plus, semble-t-il, qu'elles sont de plus mauvaise qualité et dont le seul emploi est de faire des litières médiocres, la main-d'œuvre est à peu près égale à la valeur du fumier produit.

Quant aux grands roseaux (ROUCHES), qui jadis servaient à couvrir les constructions et dont le produit, très rémunérateur, a été la cause de la haute valeur attribuée aux terres de Conie, par le cadastre, leur emploi est, avec juste raison, prohibé, à cause des énormes dangers d'incendie que leur emploi offrait. Leur vente n'existe donc plus.

Ce sont, par suite, *les terres qui rapportent le moins qui sont le plus imposées*. Cette injustice est criante et aurait dû cesser depuis longtemps. Toute tentative faite pour obtenir une remise ou un dégrèvement d'impôt, ce qui aurait diminué au moins un peu cette anomalie, d'écraser de charges ceux qui, déjà, souffrent de toutes les conséquences de l'insalubrité, ont absolument échoué. La matrice du cadastre est immuable, le régime des eaux a toujours été ce qu'il est, il n'y a pas là de cas accidentel, lors de l'inondation, par conséquent, rien n'est à réclamer. Un dessèchement, seul, est capable de remettre les choses dans une situation équitable, en permettant l'exploitation continue des terres de la vallée de la Conie.

Des tentatives ont été faites par des agriculteurs hardis. Au risque de perdre leur temps, leurs engrais et leurs semences, ils ont démontré la valeur incontestable des terres de cette vallée. L'avenir est donc certain. De renseignements recueillis, en 1899, sur les communes de Viabon, d'Orgères, de Cormainville et de Nottonville, il résulte que la production en céréales a été souvent d'un tiers plus forte que dans les autres terres. Pour les racines et certains fourrages verts (tel le maïs, par exemple) elle a été du double: voir le tableau ci-dessous (1).

La certitude de ne pas perdre les fruits de leur travail, par suite d'une crue, amènera tous les riverains à tirer, de chaque partie de la vallée, le meilleur usage possible, par des amendements rationnellement choisis et des travaux appropriés. En tout cas, un gain est assuré. Il ramènera, au point de vue fiscal, la justification partielle des lourds impôts assis sur les terres de la vallée de la Conie, en attendant la réfection du cadastre.

(1)

COMMUNES	ESCOURGEON par hectare		BLÉ par hectare		BETTERAVES par hectare		MAIS Moutarde — Conie
	Conie	Terres ordi- naires	Conie	Terres ordi- naires	Conie	Terres ordi- naires	
Viabon.....	kilog. 3.500	kilog. 2.900	kilog. »	kilog. »	kilog. »	kilog. »	»
Orgères.....	»	»	»	»	»	»	Double
Cormainville.....	4.000	2.500	•	»	»	»	Double
Nottonville.....	4.000	2.300	3.300	2 100	35.000	22.000	Double

Il convient d'ajouter que les récoltes fourragères sont toujours en retard dans la vallée. Elles seront d'un précieux concours pour la Beauce où, après la moisson, la plaine brûlée, par le soleil, offre bien peu de végétation.

L'intérêt des exploitants, au dessèchement, est bien évident, d'après ce qui précède, et bien semblable à l'intérêt public. Celui des propriétaires, non exploitants, n'est pas moins démontré, car il est bien clair que toute amélioration *certaine* d'un fonds de terre en augmente la valeur locative, proportionnellement. Cette amélioration ne pourra que combattre la moins-value générale des biens ruraux, en amenant une heureuse exception dans cette région de la Beauce.

Les propriétaires, habitant loin de leurs terres, auraient le plus grand intérêt à venir *eux-mêmes, sur place*, se rendre compte des conditions désastreuses du sol de la vallée et de la facilité avec laquelle il pourrait être remédié à cet état de chose incompréhensible. Ils constateraient l'exactitude de nos assertions.

Propriétaire d'une importante partie du marais, formé par la Conie, habitant souvent et depuis longtemps la région, c'est en pleine connaissance de cause, et après avoir eu l'occasion de peser le pour et le contre, que notre opinion, basée sur l'observation, a pu s'établir, inébranlable.

Pour terminer, examinons les conditions dans lesquelles une canalisation peut être réalisée.

Dans la partie déjà faite en aval de Nottonville, la contribution, résultant du travail est de huit francs par hectare assaini et pendant une durée de vingt cinq ans. Les travaux, faits dans l'eau, ont été assez difficiles.

Dans la partie amont, restant à faire, si l'on sait profiter des basses eaux actuelles (l'une des périodes les plus sèches dont il soit souvenir, et cela à cause même, sans doute, des travaux faits en aval) le travail pourra s'exécuter à la bêche et sera beaucoup plus facile ; toutefois, il ne faut pas perdre de vue qu'en beaucoup de points le canal est à créer *entièrement*, ce qui, certainement, augmentera la dépense. Elle sera donc, probablement, à peu près la même que dans la première partie.

L'initiative privée est tout à fait impuissante pour réaliser une opération de cette nature. Elle a bien, en plusieurs endroits, créé des amorces, des fossés, mais faits sans ensemble, même, souvent, par des propriétaires hostiles au dessèchement, qui ne voyaient là que la création de pièces d'eau au moment des crues ; ces fossés ne rendent aucun service. Le tableau, au bas de la page, donne le détail de ces travaux (1).

Un syndicat, formé en vertu des lois de 1865 et de 1888, semblerait seul pouvoir entreprendre l'assainissement de la Conie.

(1)

COMMUNES	LONGUEUR	LARGEUR	PROFONDEUR	DATES D'EXÉCUTION
Viabon.....	600 m.	5 mètre-	1 <sup>m</sup> 80	1860
Fontenay.....	1.600	7 <sup>m</sup> 50	1.30	avant le cadastre
Orgères.....	400	5 mètres	1.60	1869
Courbehaye.....	1.800	3 —	1 m.	1864-1871
Pontault.....	200	5 —	1.30	1830
Varize.....	500	12 —	1.05	avant le cadastre

L'association a besoin, pour se former, que l'une des conditions suivantes soit remplie :

1° Réunir la moitié plus un des propriétaires, représentant les deux tiers de la superficie ;

2° Réunir les deux tiers plus un des propriétaires, représentant la moitié de la superficie.

Cette association nomme une commission, qui a tous pouvoirs pour ester en justice, acquérir, vendre, échanger, transiger, emprunter, hypothéquer, approuver les projets et en surveiller l'exécution.

Les propriétaires, unis, ont ainsi une action directe sur ce qui les touche. S'ils négligent cette union et si, plus tard, les choses ne vont pas à leur gré et qu'ils soient gênés, ils seront mal venus à se plaindre. Ils n'auront à s'en prendre qu'à eux.

Au préalable, les détails des conditions d'exécution sont soumis à l'enquête, où tous les intéressés ont le droit d'en prendre connaissance et le devoir de formuler leur avis.

Dans l'opération qui concerne la Conie, il y a lieu, en tenant compte des précédents, de prévoir le concours du département et de l'Etat. Il a été des deux tiers pour la Voise et pour les travaux exécutés en aval de Nottonville. Ce concours financier est de toute justice, en raison de l'intérêt général attaché à l'assainissement de toute une région qui a, cela va de soi d'ailleurs, contribué à tous les autres travaux d'utilité publique, mais dans une mesure plus forte qu'il n'était logique, puisque les impôts qu'elle paie, pour les terres en Conie, sont tout à fait hors de proportion avec le revenu provenant de celles-ci, lequel est presque nul.

En résumé, tous les propriétaires de la vallée de la Conie (branche de Viabon, branche de Péronville et branche de Cambray) doivent s'entendre, *le plus tôt possible*, et agir avec une seule et même idée : assainir le pays tout en augmentant la valeur de leurs propriétés. Aucune raison valable ne peut donc être opposée à l'œuvre de bien public du dessèchement.

Chacun doit aider de toutes ses forces les pouvoirs publics, qui trouvent dans l'opinion la véritable base de leur action.

L. VALLÉE,

*Ingénieur des Arts et Manufactures.*

Fontenay-sur-Conie, le 11 Mars 1900.





